

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B** **RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1035/2011 DE LA COMMISSION**
du 17 octobre 2011

établissant des exigences communes pour la fourniture de services de navigation aérienne et
modifiant les règlements (CE) n° 482/2008 et (UE) n° 691/2010

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 271 du 18.10.2011, p. 23)

abrogé par:

Journal officiel			
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2017/373 de la Commission du 1 ^{er} mars 2017	L 62	1	8.3.2017

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2011/1035/2014-05-23/fra